

Compte-rendu sommaire du conseil municipal Séance du 25 février 2010.
--

Présents : MM. GOUBET.LAZZARONI.Mmes ROY. GUILLET.M. RESTA.
Mme BERTHE.MM. ROCHE.MICOUD.TURGIS. CHARTON.Mmes GIROT.CUMIN.
M. DORE.Mme PONS. M.ROUX.Mme CARRERAS.

Excusés et représentés : M. COMMARMOT.Mmes BRIDAY.ACCARDO.MM.ETOYAN.
PELARDY.représentés respectivement par MM.LAZZARONI.MICOUD.Mme ROY.M. DORE.Mme
GUILLET.

Absents : Mmes CHAGNON.CLUZEL.BRUGNOT.DERRAS.MM.MOREL.BECAVIN.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Michèle BERTHE comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et sans réserve, approuve ce compte-rendu.

3. Modification de la composition d'une commission municipale (Rapporteur : M. GOUBET)

Madame Greta CARRERAS, conseillère municipale installée lors de la séance du 12 janvier 2010, a sollicité M. le Maire pour participer aux travaux de la commission « Urbanisme, Environnement, Cadre de vie ».

L'ensemble des conseillers, sur proposition de M. le Maire, accepte un vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Greta CARRERAS comme nouveau membre de la commission « Urbanisme, Environnement, Cadre de vie ».

4. Finances (Rapporteur : Mme ROY)

M. le Maire adresse ses remerciements au service des finances et au directeur général des services qui, sous la tutelle de Mme ROY, Adjointe aux finances, ont effectué un travail de qualité.

Mme ROY remercie à son tour tous les adjoints qui, avec leurs services respectifs, ont présenté un budget raisonné et maîtrisé. Ces efforts d'économie ont permis de maintenir les dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'investissement intéressante.

4-1. Budget primitif 2010 : commune

4-1-1. Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2009 service principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2009 qui s'établissent comme suit :

- section de fonctionnement : excédent de	1 722 539.80 €
- section d'investissement : excédent de	1 170 882.17 €

4-1-2. Vote des taxes directes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales qui s'établissent comme suit :

- Taxe habitation : 10,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,08 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,86 %

4-1-3. Vote subvention de fonctionnement AUGEB

Mme ROY rappelle à l'assemblée la délibération du 17 décembre 2010 par laquelle le conseil municipal avait réservé des crédits pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'AUGEB (Association des Usagers pour la Gestion de l'Espace Jacques Brel) à hauteur de 140 000 €.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, confirme sa délibération du 17 décembre 2009 et attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000 €.

Il est précisé à l'assemblée que le versement de cette subvention sera soumis à un échéancier lié aux conditions exprimées dans la convention prochainement signée entre la Commune et l'AUGEB en remplacement de l'existante.

4-1-4. Vote du budget primitif 2010 : service principal

Le budget 2010 a respecté la ligne de conduite décidée lors du débat d'orientation budgétaire : un fonctionnement maîtrisé pour permettre de conserver une capacité d'investissement intéressante. Ainsi, les taux locaux d'imposition n'ont pas été augmentés, et les investissements se feront sans recours à l'emprunt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section comme suit :

- Fonctionnement : 5 776 027,31 €
- Investissement : 3 473 046,04 €

4-2. Budget primitif 2010 : service annexe de l'assainissement

4-2-1. Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2009 service annexe de l'assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2009 qui s'établissent comme suit :

- section d'exploitation : excédent de 236 861,41 €
- section d'investissement : excédent de 32 544,35 €

4-2-2. Vote du budget primitif 2010 : service annexe de l'assainissement

Des travaux étant envisagés après la passation du nouveau contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif, une somme importante en opération non affectée dans l'investissement est maintenue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section comme suit :

- Exploitation : 351 861,61 €
- Investissement : 404 156,96 €

5. Restauration Municipale (Rapporteur : M. RESTA)

Une revalorisation des prix selon un indice déterminé étant prévue à la date anniversaire du contrat de délégation de service public, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 3.40 € le nouveau tarif de la restauration scolaire applicable aux usagers.

La part communale reste ainsi inchangée, l'augmentation supportée par les usagers étant de 0,08 € par repas.

6. Questions diverses

- M. le Maire annonce que le chantier du Centre Nautique est lancé : la première pierre a été posée le 6 février.
- M. le Maire a rencontré le nouveau président de l'association « La Mauricienne », accueillie dans les locaux du centre social et culturel J. BREL. Outre la formation musicale, cette association propose de la danse et de la musique « latino », un secteur Hip-hop (ancienne activité du Centre) et prochainement du flamenco. Le conseil s'interroge sur le problème posé par la non adhésion à l'AUGEB des membres de « La Mauricienne ». Les représentants de la commune à l'AUGEB interrogeront prochainement le conseil d'administration sur ce point.
- M. ROUX informe le conseil municipal de la prochaine mise en place, à la demande des habitants, de deux cycles d'initiation à l'informatique, en mai et en juin, au centre social et culturel J. BREL. Ces séances seront conduites par l'animateur du PIJ.
- Il est précisé aux conseillers la date du prochain conseil : **le jeudi 18 mars**. Ce conseil, dont la convocation a été envoyée 15 jours francs avant la date, sera consacré à la délégation de service public de l'assainissement. Une deuxième séance sera vraisemblablement ouverte dès clôture de la première, une convocation selon les formes habituelles sera envoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Pierre GOUBET

Affiché le

et retiré de l'affichage le